

« la pluspart desquels meubles, madame la Mareschale de Saint André estant veuve, donna à Monsieur le prince de Condé, « avec la dite maison de Valery, tout en pur don, pensant « l'espouser.

« Le Mareschal se montra un vray Lucullus en luxes, bontés et magnificences... » « Son visage ne portoit en soy aucune façon cruelle, car il estoit fort beau et de bonne grâce, la parole belle et l'esprit gentil, et bon jugement et bonne cervelle. Il avait pour devise le bras et l'épée d'Alexandre coupant le nœud gordien avec ces mots : *nodos virtute resolvo.*

Après la mort de son premier maître, du Tronchet fut accusé auprès du Maréchal, par un de ses propres amis, d'avoir commis des malversations dans son office de trésorier du domaine de Forez. Sans examiner ce qu'il pouvait y avoir de faux ou de vrai dans une telle accusation, le Maréchal priva sur le champ du Tronchet de sa place et le fit mettre en prison. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une épître :

Jamais la liberté ne me scut commander :
Maintenant la prison me la fait demander ;
La prison me fait sage et m'enseigne de suivre
Le train de la raison, quand je serai délivré, etc.

Mais bientôt Monsieur de Saint-André ayant reconnu l'innocence de son secrétaire et les intrigues dont il avait été victime, lui rendit ses deux emplois. Plusieurs lettres de du Tronchet roulement sur cette affaire qui fut sans doute une des plus douloureuses de sa vie. Depuis ce temps, il ne jouit jamais d'une entière faveur auprès de son maître ; en plus d'une circonstance, il fut même sur le point d'être encore privé de sa trésorerie. Enfin, « ayant appris que M. de Saint-André vouloit transmettre son office (de secrétaire) à une autre personne qui lui avoit promis une finance plus forte, il prit la résolution de quitter le service du Maréchal (1).

(1) *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet.